



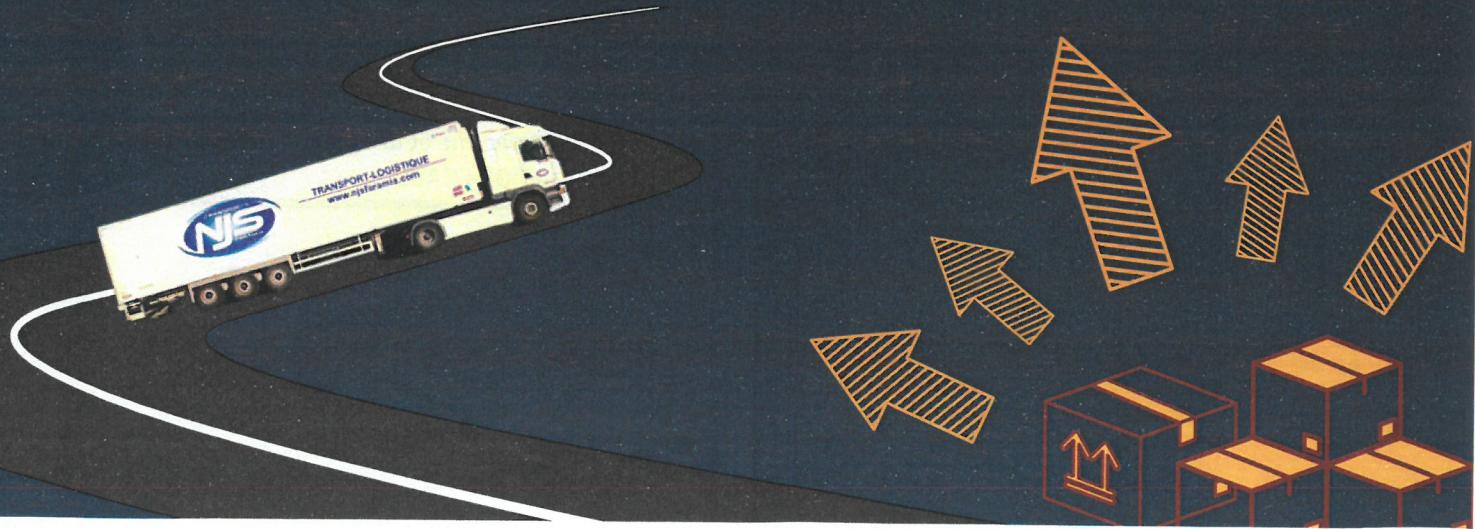
# LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE CHEZ  
LES TRANSPORTS NJS FARAMIA

---

A L'ATTENTION DE NOS COLLABORATEURS



# LIVRET D'ACCUEIL



	NOM	FONCTION	DATE	VISA
Rédacteur	I. PATNELLI	ARQHSE	07/03/2025	
Vérificateur	S.FARAMIA	RQHSE	07/03/2025	
Approbateur 1	N.FARAMIA	DSIF	07/03/2025	
Approbateur 2	J.FARAMIA	DTC	07/03/2025	

## Liste de diffusion

RRH, RPS, DSIF, DTC, DOTRSUD, DOTRIDF, REX, RS, AREX, DOL, AA, RQHSE, ARQHSE, RAF, C/M, C

Date de création : 01/10/2013



## Historique de modifications du document

Version	Date d'application	Date de péremption	Modifications apportées
S	15/05/2023	27/06/2023	Mise à jour : Ajout référent lutte contre la corruption, changement de référent harcèlement, port de bijoux interdit lors des préparations de commandes exclusivement
T	27/06/2023	04/07/2023	Ajout du référent harcèlement moral
U	04/07/2023	15/02/2024	Modification des référents et mise à jour des documents
V	15/02/2024	07/03/2025	Modification de l'organigramme
W	07/03/2025		Modification de l'organigramme et des postes + ajout de la FOOD FRAUD





**Toutes nos équipes se joignent à moi  
pour vous  
souhaiter la bienvenue au sein de l'entreprise  
TRANSPORTS NJS FARAMIA**

« C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui et vous faites désormais partie intégrante **des TRANSPORTS NJS FARAMIA**.

Aussi, afin de vous assurer la meilleure intégration possible, nous avons créé ce livret, véritable **guide d'initiation**, à travers lequel vous apprendrez à nous connaître.

Vous découvrirez **notre environnement, notre culture, nos valeurs, nos objectifs....**

Cet ouvrage a aussi pour but de vous fournir des **informations pratiques** qui vous seront **utiles** au quotidien et qui contribueront à vous accompagner dans votre nouvel emploi.

Nous espérons vivement que vous vous épanouirez au sein de notre structure et vous souhaitons pleine réussite dans les missions qui vous sont aujourd'hui confiées ».

**Victor FARAMIA, fondateur des TRANSPORTS NJS FARAMIA**

# SOMMAIRE

## Partie 1 : Qui sommes nous ? (Page 5)

- 1.1 L'histoire (Page 6) 1.2
- Quelques chiffres clés (Page 6)
- 1.3 Organigramme (Page 8)
- 1.4 Notre vision de l'avenir (Page 9)
- 1.5 Nos objectifs (Page 9)
- 1.6 Les valeurs humaines de notre société (Page 9)
- 1.7 Notre politique RSE (Page 10)
- 1.8 L'hygiène (Page 11)
- 1.9 HACCP : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise (Page 12)
- 1.10 Food Defense (Page 13)
- 1.11 Food Fraud (Page 13)

## Partie 2 : votre intégration (Page 14)

- 2.1 Nos engagements (Page 15)
- 2.2 Vos devoirs (Page 15)
- 2.3 Votre arrivée dans l'entreprise (Page 16)
- 2.4 Les horaires (Page 16)
- 2.5 Les absences (Page 16)
- 2.6 Les congés payés (Page 16)
- 2.7 La mutuelle collective et obligatoire (Page 17)
- 2.8 L'entretien professionnel (Page 17)
- 2.9 Le Comité social et économique (CSE) (Page 17)
- 2.10 Le 1% Logement (Page 18)

## Partie 3 : votre travail en sécurité et règlement intérieur (Page 19)

- 3.1 Les consignes de sécurité (Page 20)
- 3.2 La conduite à tenir en cas d'accident (Page 21)
- 3.3 Les risques spécifiques (Page 22)
- 3.4 Comment manipuler le matériel ? (Page 24)
- 3.5 Règlement intérieur (Page 24)

## Partie 4 : informations pratiques (Page 25)

- 4.1 Adresses et coordonnées de nos 5 sites (Page 25)
- 4.2 Contacts utiles (Page 26)

## Annexes : Protocoles de sécurité

- Annexe 1 : Protocole de sécurité Vitrolles
- Annexe 2 : Protocole de sécurité Nice
- Annexe 3 : Protocole de sécurité Sorgues
- Annexe 4 : Protocole de sécurité Trappes
- Annexe 5 : Protocole de sécurité Cergy

# PARTIE 1

## QUI SOMMES-NOUS ?



# 1.1 L'histoire des Transports NJS FARAMIA



Spécialisée dans la **logistique en température dirigée et le transport frigorifique**, notamment en froid négatif (produits surgelés), notre société a été créée en 1984 par Monsieur Victor FARAMIA.

Lauréat des victoires des autodidactes de la région sud-est en 2011, par la Harvard Business School, il s'est toujours attaché à **bâtir une entreprise solide et performante** dont la **satisfaction client est la clé de sa réussite**.

Impliquée dans l'amélioration continue de son activité, l'entreprise est **titulaire de la certification IFS Logistics depuis 2020**. Nous avons intégré également une **démarche RSE** depuis fin 2020 et avons obtenu le label RSE **LUCIE 26000** en avril 2022. A travers cette politique, l'entreprise s'inscrit dans une démarche de **développement durable, d'innovation, de sécurité, de social, de sociétal** et bien plus encore.

Depuis le 12 janvier 2023, TRANSPORTS NJS FARAMIA a fait le choix de s'adosser au groupe familial SOFRILOG qui devient notre actionnaire majoritaire permettant un développement à grande échelle ainsi que proposer une offre complète auprès de nos clients.

## 1.2 Quelques chiffres

**Effectif : +/- 196 personnes** avec en proportion :

- o 80% de conducteurs
- o 16 % de sédentaires
- o 4% de manutentionnaires

**Structure :**

- o **5 sites en France** (Vitrolles-13, Nice-06, Sorgues-84, Trappes-78, Cergy -95)
- o **2 plateformes d'entreposage** sous températures dirigées (Vitrolles-13 sous douanes, Nice-06)

**Siège social :** une dizaine de « personnes support » basées à Vitrolles

**Chiffre d'affaires en 2024 : 22 380 000 €**



## Notre travail récompensé à plusieurs reprises

Dès **avril 1999**, nous avons obtenu la norme qualité **ISO 9001** n°QUAL/1999/11851.

La société a été **classée 30ème en PACA**, Languedoc-Roussillon, et Corse au palmarès de la performance

**FIGARO ECONOMIE/COFACE SCRL** en **Novembre 1999**

**Cézanne du Transport et de la Logistique** en **Mars 2000**

**Etoile de la PME** par l'Officiel des transporteurs en **Juin 2000**

**Lauréat des Trophées** de l'Emploi en PACA en **Novembre 2000**

**Charte CO2 depuis 2009**

**Certification bio** pour certains clients

**Ambassadeur Marseille 2019**

**Prix du jeune dirigeant**, la nuit de l'étoile du transport en **2019**

**Certification IFS Logistics** pour nos 5 sites depuis **2020**

**Label RSE LUCIE 26000** depuis **Avril 2022**

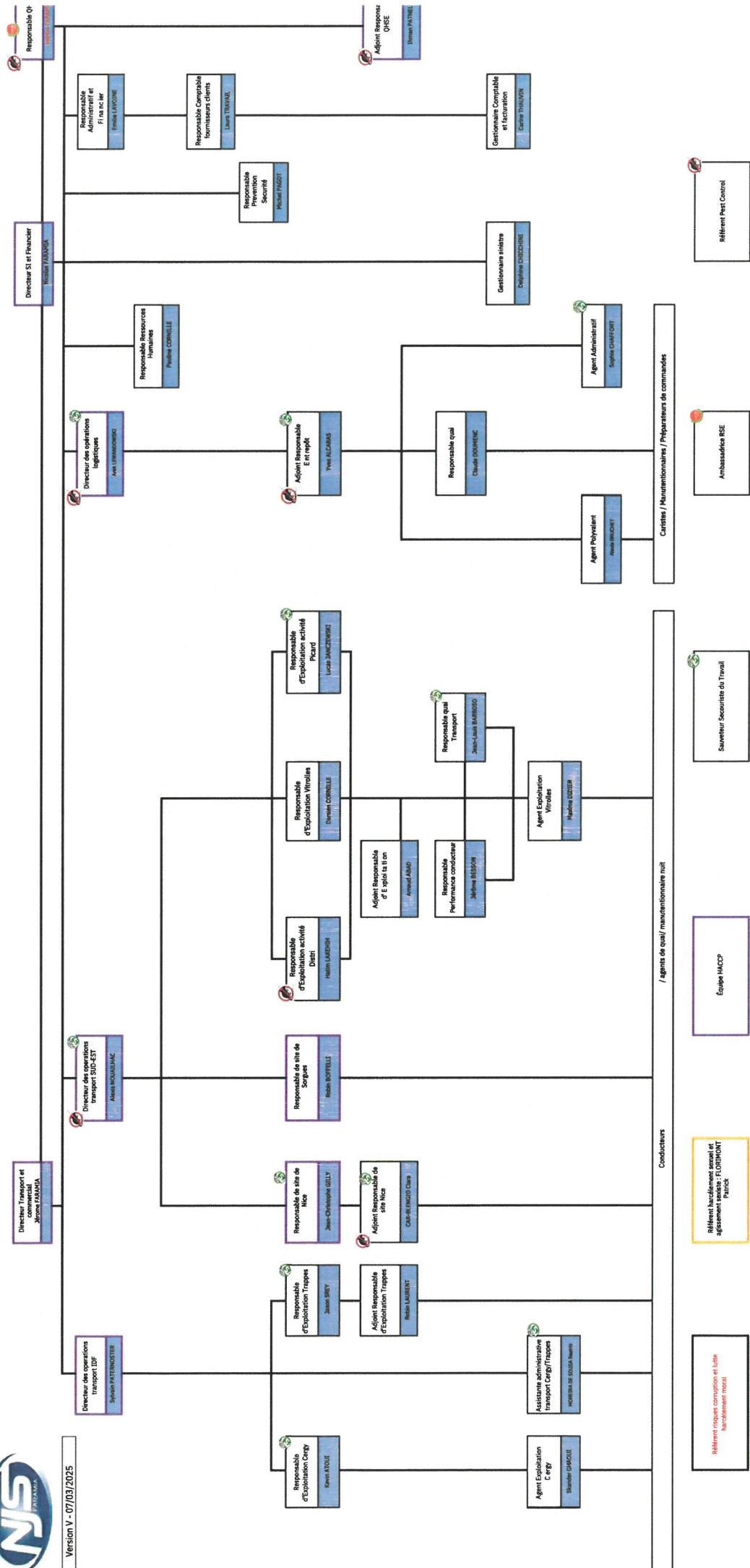
**Adossement au groupe SOFRILOG depuis Janvier 2023**

Nous apportons à nos clients un **service sur mesure et compétitif**, c'est pourquoi nous avons créé deux entrepôts frigorifiques : une cellule de 20 000 m3 et de 1 270 m3 de froid négatif mais également de 1500 m3 et 850 m3 de froid positif. Nous avons comme spécificité de réaliser, **du stockage, de la préparation de commande, du cross docking, mais également une activité de distribution** (regroupement, éclatement). Ces cellules nous permettent d'acquérir de la souplesse d'exploitation, de pouvoir répondre à une large clientèle en distribution locale et régionale et y associer une **optimisation de nos véhicules**. Depuis 2020, nous avons intégré à nos services, une activité de distribution dans les départements 06, 13, 83, 84.

## 1.3 Organigramme



Version V - 07/03/2025



L'entreprise a un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes qui est M. Patrick FLORIMONT et contre le harcèlement moral mais également les risques de corruption qui est Mme Sophia FARAMIA.

Vous pouvez les contacter sur leur adresse mail respective : patrick.florimont@njsfaramia.com // sophia.faramia@njsfaramia.com

## 1.4 Notre vision de l'avenir



Grâce à notre expertise et notre savoir-faire dans le domaine de la température dirigée, et malgré un contexte économique difficile, nous avons su renforcer notre position mais aussi **améliorer de façon significative notre performance dans une activité que nous maîtrisons** depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, nous souhaitons rester sur notre cœur de métier et maîtriser notre développement.

Cette orientation implique bien évidemment de faire des **choix stratégiques et de se fixer des objectifs réalistes et atteignables** de façon à prérenniser notre entreprise.

Aujourd'hui plus que jamais, **le cœur de nos préoccupations est la satisfaction client**. De ce fait, notre objectif est de préserver les relations de confiance établies et de mettre en adéquation notre savoir-faire aux besoins de nos clients.

Nous leur apportons jour après jour toute notre implication personnelle et collective pour **respecter nos engagements**.

Et c'est justement l'un de nos objectifs que de maintenir un niveau de qualité optimal à travers la mise en place de processus efficaces qui ont fait leur preuve depuis plus de **40 ans**.

Nous souhaitons pour cela poursuivre notre démarche qualité en attestant de nos **bonnes pratiques managériales, opérationnelles, et démontrant la rigueur et la solidité de nos principes**. L'acquisition de la certification IFS logistique depuis 2020 est une garantie de la maîtrise de nos coeurs de métiers (traçabilité, chaîne du froid ...) et prend pleinement en compte les spécificités et exigences de nos clients. L'intégration de notre entreprise dans une démarche RSE montre notre engagement à s'améliorer, notre capacité à contribuer à des projets d'avenir et apporter à nos collaborateurs, nos valeurs.

Enfin, nous mettons un point d'honneur au **développement des Hommes pour leur apporter une valeur ajoutée et leur permettre de s'épanouir et s'accomplir au quotidien**. En effet, nous leur transmettons nos connaissances, notre savoir-faire, les besoins de nos clients afin de leur permettre de répondre pleinement aux missions qui leur sont confiées.

Dans le respect de cette démarche, nous nous inscrivons dans une **dynamique perpétuelle**.

## 1.5 Nos objectifs

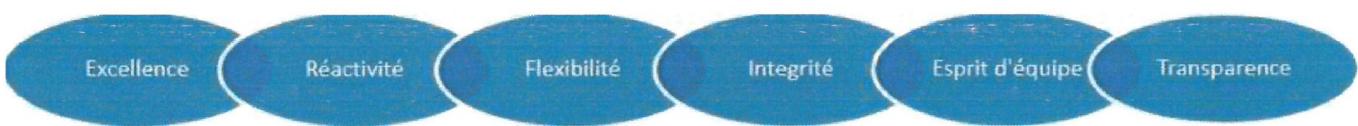


1. Satisfaire pleinement nos clients et les accompagner dans leur développement
2. Respecter les droits des personnes
3. Assurer la sécurité des personnes, des biens et des données
4. Développer les compétences de nos collaborateurs
5. Mesurer, analyser et maîtriser de nos actions
6. Améliorer de manière continue nos performances
7. Avoir des relations commerciales établies & équitables
8. Assurer la réalisation d'actions en faveur du développement durable et de l'environnement

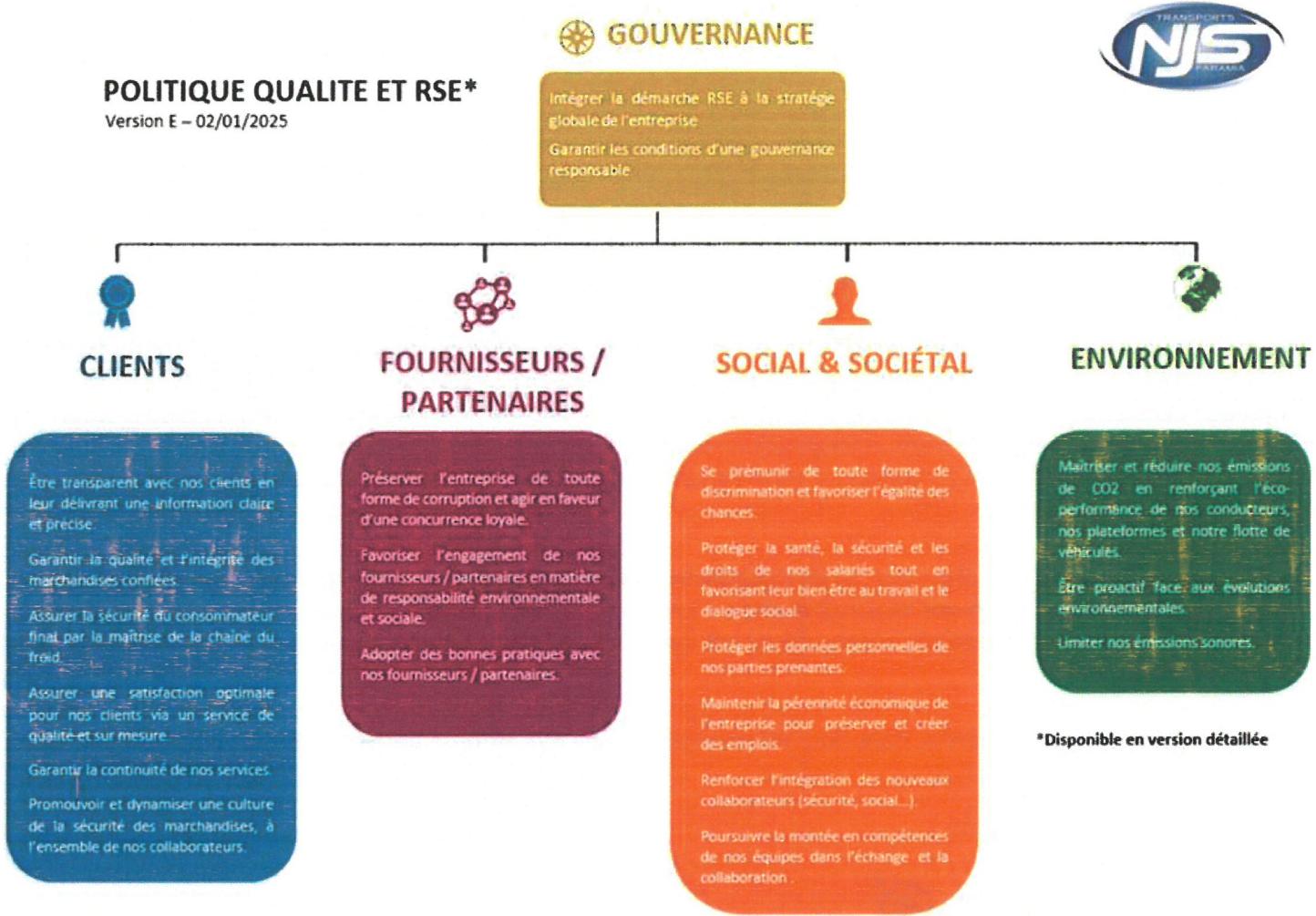


9. Investir à travers l'innovation
10. Contribuer au développement des territoires et au respect des populations environnantes
11. Veiller à la loyauté des pratiques
12. Respecter l'équité hommes / femmes et favoriser le dialogue social
13. Lutter contre la corruption et le lobbying
14. Garantir un équilibre vie privée / professionnelle
15. Garantir la qualité et l'intégrité des marchandises confiées par nos clients

## 1.6 Les valeurs humaines de notre société



## 1.7 Notre Politique RSE



Les équipements portant le marquage Piek **contribuent à la diminution du bruit** engendré par les livraisons de nuit, et au **respect des riverains**.



Le dispositif qui améliore et **valorise la performance environnementale du transport** routier.



Cette certification permet de mettre en avant **la qualité de l'ensemble du processus**, du transport au stockage de marchandises.



Il sert à montrer qu'une entreprise a mis en place une démarche réussie en matière de **responsabilité sociétale**.



## 1.8 L'hygiène



### Concernant l'hygiène du personnel :

L'entreprise réalise des prestations de transports et d'entreposage de marchandises, de ce fait, des règles d'hygiène strictes sont à respecter.

Tout le personnel de l'entreprise porte des **vêtements de travail haute visibilité**, propre l'entretien doit être effectué par le salarié.

Il est également obligatoire de **se laver régulièrement les mains** (prise, fin de service, sortie des sanitaires, au contact avec des surfaces souillées...). Les blessures aux mains doivent être nettoyées et recouvertes par un pansement (voir procédure affichée sur le site). Pour toute personne malade, elle est dans l'obligation de porter un masque.

Pour les personnes réalisant de la préparation de commandes, il est **interdit de porter des bijoux** (montres, boucles d'oreilles, colliers...).

### Concernant l'entretien de notre matériel :

- La **cabine du véhicule doit être nettoyée et désinfectée à chaque début et fin de poste**. Elle doit rester propre (retraits de détritus, salissures).
- **L'intérieur de la caisse doit être maintenue propre par les salariés** (retrait de détritus, balayée et nettoyée si nécessaire par les conducteurs).
- Le nettoyage extérieur et intérieur du véhicule est réalisé périodiquement avec des produits adaptés à notre activité et nos exigences.
- Le nettoyage de notre matériel de manutention et de nos quais sont réalisés périodiquement avec des produits adaptés à notre activité et nos exigences.
- **L'environnement de travail se doit d'être rangé et nettoyé régulièrement et laisser propre.**

En cas d'odeur inhabituelle ou de présence de nuisible, il est impératif de prévenir le manager et de procéder au nettoyage des surfaces concernées.

## 1.9 HACCP : Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise

Toute personne intégrant l'entreprise sera formée sur la thématique d'HACCP. (Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise), hygiène et bonnes pratiques. Cette formation sera renouvelée **tous les deux ans** pour les conducteurs / manutentionnaires et caristes, **tous les trois ans** pour les managers et les opérationnels et **tous les cinq ans** pour les sédentaires.

L'entreprise est dotée d'une équipe HACCP à laquelle vous pouvez vous référer.

**L'équipe HACCP est composée de :**

Directeur Transport et Commercial,  
Directeur SI et financier,  
Le service QHSE,  
Responsable des Opérations de Transport Région SUD - EST,  
Responsable des Opérations de Transport Région IDF,  
Directeur Opérationnel Logistique  
Responsable de Site de Nice

## 1.10 FOOD DEFENSE



Afin de se prémunir de tout acte de malveillance, l'entreprise a mis en place différentes procédures, moyens de contrôle et de surveillance.

Cette thématique est abordée en détail lors de la formation HACCP. Néanmoins, vous devez prendre dès à présent connaissance des points suivants :

### **Identification des visiteurs et prestataires**

- **Registre** à l'entrée des bâtiments à complété à l'arrivée et au départ de la personne.
- En cas de délivrance d'un **gilet de couleur**, s'assurer que les consignes soient respectées.
- En cas d'absence de gilet, la personne doit être systématiquement accompagnée par un salarié de l'entreprise.

### **Le personnel NJS FARAMIA**

- Doit être **facilement identifiable**.
- A en sa possession, **un badge et/ou une carte donnant autorisation à des accès**. L'attribution est individuelle et personnelle. Ces dispositifs ne doivent jamais être prêtés à un tiers ou à un autre salarié ;
- Vous devez vous assurer qu'**aucune autre personne puisse passer en même temps que vous** et que les accès soient bien verrouillés suite à votre passage.

### **La sécurité de vos marchandises**

- Les **accès plateforme sont limités et contrôlés** par identification.
- **Limiter l'accès à vos caisses** en cas de pré-chargement, de découcher, d'éloignement des abords du véhicule (coupures), vous devez privilégier un accès sécurisé, fermé, sous caméra... afin d'éviter au maximum toute intrusion.

### **Notre culture**

- Tout **comportement inhabituel ou en cas de défaillance des dispositifs** mis en place par la société devra être immédiatement **signalé à son supérieur hiérarchique**.
- En cas de crise, vous devrez contacter les personnes énumérées sur la liste (F138.6) selon la thématique constatée. Elle est affichée au sein de votre exploitation.

## 1.11 FOOD FRAUD



**La fraude alimentaire** est la production et / ou mise sur le marché intentionnelle de produits alimentaires non conformes à des fins de gains économiques et pouvant affecter la santé du consommateur

La société n'a pas d'activité de transformation, ni de négoce concernant les produits qui passent dans nos flux de transports et logistique. Néanmoins pour ce prémunir de ce risque, il est effectué le contrôle des étiquettes aux moment du chargement afin de vérifier qu'elles correspondent aux annonces client.

### **Activités de ré étiquetages**

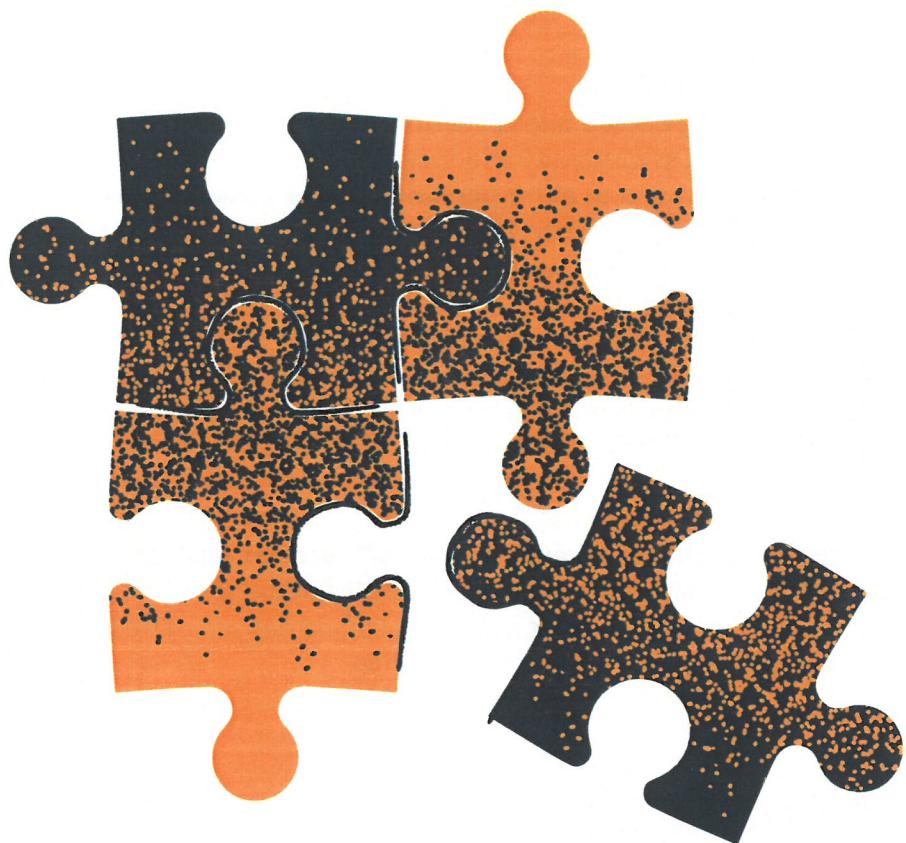
Cette activité est occasionnel mais expose la société à un risque de fraude alimentaire par le biais de notre Donneur d'Ordre. Toutes les étiquettes doivent être transmises par ce dernier et doit faire l'objet d'une demande précise et doit être accompagnées d'une attestation du fabriquant sur laquelle doit être notifier la référence de(s) produit(s) concerné(s) comme le n° lot ...

### **Objectif de la société**

Assurer la conformité, l'authenticité et la qualité des produits à destination des consommateurs finaux.

## PARTIE 2

# VOTRE INTEGRATION



## 2.1 Nos engagements



Vous faire **connaître le travail à réaliser** (liste des tâches, planning).

Vous **mettre à disposition les ressources nécessaires à l'atteinte de vos objectifs** afin de répondre aux attentes des clients.

Nous vous accompagnons dès votre arrivée afin de vous permettre de comprendre plus aisément notre organisation, nos méthodes de travail, et donc d'assurer vos missions de façon complète et autonome le plus rapidement possible.

Nous nous engageons à **être à l'écoute** et à vous **apporter des solutions** chaque fois que cela sera faisable et nécessaire.

Nous avons souhaité mettre en place un parcours d'intégration adapté selon le type de poste occupé.

Dans tous les cas, les étapes sont les suivantes :

- **Présentation de l'entreprise** de manière générale (historique, nombre de sites, nos services, types de clients, ...)
- **Visite du site** (locaux dans lesquels vous êtes amenés à évoluer)
- **Introduction auprès de l'équipe** avec laquelle vous allez travailler (présentation des rôles de chacun)
- **Présentation du poste** que vous allez occuper (présentation de la fiche de poste existante)
- **Démonstration des outils** existants s'il y a lieu et des méthodes de travail existantes (procédures, Plan HACCP...)

## 2.2 Vos devoirs



- **Représenter positivement l'entreprise**
- Avoir une **tenue propre et un matériel propre**
- **Préserver le matériel et les tenues** qui vous sont remis
- **Être ponctuel et souriant**
- Agir en toute **sécurité**, en appliquant les prescriptions de ce document et celles qui vous seront communiquées sur le site
- **Respecter les** consignes de réalisation des tâches
- **Informer** l'entreprise en cas de situation périlleuse, malveillante

Ce que nous attendons de vous avant tout c'est de **l'implication, du dynamisme, de la rigueur** dans l'accomplissement de votre travail.

Nous vous invitons également à prendre connaissance de l'ensemble des textes en vigueur dans l'entreprise, disponibles et consultables sur demande auprès de votre Responsable.

Pour nous, il est **important que vous vous sentiez bien** dans votre nouvel environnement de travail et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'échanger, de communiquer souvent avec vos différents interlocuteurs pour nous faire remonter les informations, aussi bien à propos des méthodes nouvelles qui sont efficaces, qui font gagner du temps, que d'éventuels dysfonctionnements afin que nous puissions mettre en place des actions correctives.

Notre **politique « anti-corruption »** consiste à interdire tout acte de corruption qu'elle qu'en soit la forme ou la raison.

Afin de lutter efficacement contre celle-ci, il est demandé à chaque collaborateur, que s'il constate un cas avéré ou une tentative de corruption, il prévienne immédiatement le référent corruption Madame Sophia FARAMIA joignable au 06.50.32.39.12 ou son responsable hiérarchique direct ou un membre de la Direction.

Nous demandons à l'ensemble du personnel d'adopter la plus grande vigilance quant aux contrôles des relations avec nos parties prenantes internes (collaborateurs) et externes (clients / fournisseurs).

Tout collaborateur se livrant à de tels agissements dans le cadre de ses activités professionnelles, s'expose, outre les sanctions prévues par la loi, à des sanctions disciplinaires qui pourront aller jusqu'au licenciement.

## 2.3 Votre arrivée dans l'entreprise



A votre arrivée dans l'entreprise vous devez :

### **Signer votre contrat de travail**

Vous serez convoqué à une **visite d'information et de prévention**. Un jour et une heure seront fixés.

Cette visite est obligatoire et détermine votre aptitude à la tenue de votre poste de travail.

**Intégrer votre poste de travail via l'aide de votre responsable** ou référent qui vous montrera le site, les consignes de travail et de sécurité. Il vous fournira le matériel et la documentation nécessaire.

**Suivre le parcours de formation** : tutorat et formations

## 2.4 Les horaires



Vos horaires vous seront assignés et vous devrez les respecter. **Votre premier devoir est d'être ponctuel** ; la satisfaction de nos clients commence par cela.

## 2.5 Les absences



En cas d'absence imprévisible, **téléphonez, ou faites téléphoner**, immédiatement à votre responsable pour qu'il prenne les mesures nécessaires à votre remplacement et au respect des engagements pris envers notre client.

**Si c'est une maladie, faites-nous parvenir dans les 48 heures, un arrêt de travail et toutes les prolongations d'arrêt de travail éventuelles.**

En cas d'absence prévisible obtenez l'accord de votre responsable plusieurs jours à l'avance de manière à ce qu'il puisse organiser votre absence.

## 2.6 Les congés payés



Ils représentent 2,5 jours ouvrables (du lundi au samedi, sauf jours fériés) par mois de travail sur la période du 1er avril de l'année précédente au 31 mars de l'année en cours, soit un total de 30 jours ouvrables au maximum. 1 semaine de congés payés correspond à 6 jours ouvrables.

La société Transports NJS FARAMIA ne ferme pas pendant l'année, les congés sont donc libres de date mais il faut IMPERATIVEMENT prévenir les responsables au moins deux mois à l'avance.

Les dates de congés payés ne pourront être modifiées avant le départ, sauf cas exceptionnel.

## 2.7 La mutuelle collective et obligatoire

L'entreprise a décidé de mettre en place une **protection sociale complémentaire en Frais de santé**.

L'adhésion au régime est **obligatoire pour tous les salariés**. Toutefois, sont dispensés d'intégrer le régime, sous réserve de justifier de leur situation, les salariés qui au moment de leur adhésion, entrent dans un des cas de dérogation.

La participation de l'employeur ne porte que sur le régime de base obligatoire du contrat. La cotisation par salarié au global est de 1.12% du plafond mensuel de la sécurité sociale répartie comme suit :

- Part patronale : 27.48€
- Part salariale : 20.80€

L'adhésion des ayants droit du salarié est facultative. La part de cotisation relative à la couverture de ces derniers est à la charge exclusive du salarié. Le choix de souscrire à une option est aussi facultatif et est à la charge exclusive du salarié.

En cas de rupture du contrat de travail ouvrant droit à une prise en charge par le régime d'assurance chômage et dans les conditions prévues à l'article 14 de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008, l'ancien salarié pourra bénéficier du maintien des garanties complémentaires prévoyance et mutuelle. La durée du maintien des garanties est égale au plus à la durée du dernier contrat de travail, dans la limite de 12 mois.

**Pour plus de renseignements, merci de vous rapprocher de votre responsable hiérarchique.**

## 2.8 L'entretien professionnel



L'entretien professionnel est consacré aux **perspectives d'évolution professionnelle du salarié**, notamment en termes de **qualifications et d'emploi**. C'est également l'occasion d'évaluer les besoins de formation du salarié. En outre, l'entretien professionnel donne la possibilité au salarié de se rendre acteur de son évolution professionnelle.

Il s'agit d'une obligation légale, il doit avoir lieu tous les 2 ans et devra également être proposé au salarié de façon systématique à l'issus de divers congés ou absences de longue durée (retour de congé maternité, de congé parental d'éducation, de congé sabbatique, d'une longue période d'arrêt de travail ...)

Par ailleurs, tous les 6 ans l'entretien professionnel dans l'entreprise aura un objet particulier, puisqu'il s'agira de faire un état des lieux du parcours professionnel dans l'entreprise.

Cet entretien s'inscrit dans notre politique Qualité et la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences.

## 2.9 Le Comité social et économique (CSE)

Les représentants du comité social et économique (CSE) sont joignables par mail à  
**comite.entreprise@njsfaramia.com**

Ils reprennent également les attributions liées à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

## 2.10 Le 1% Logement

L'entreprise cotise au titre du 1% logement auprès d'Action logement (CIL Méditerranée)  
Cet organisme propose les prestations suivantes :

Pour plus de renseignement, contactez directement l'organisme :

ACTION LOGEMENT  
(CIL Méditerranée)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)  
Tél : 04 42 93 35 70  
aix@cil-mediterranee.fr



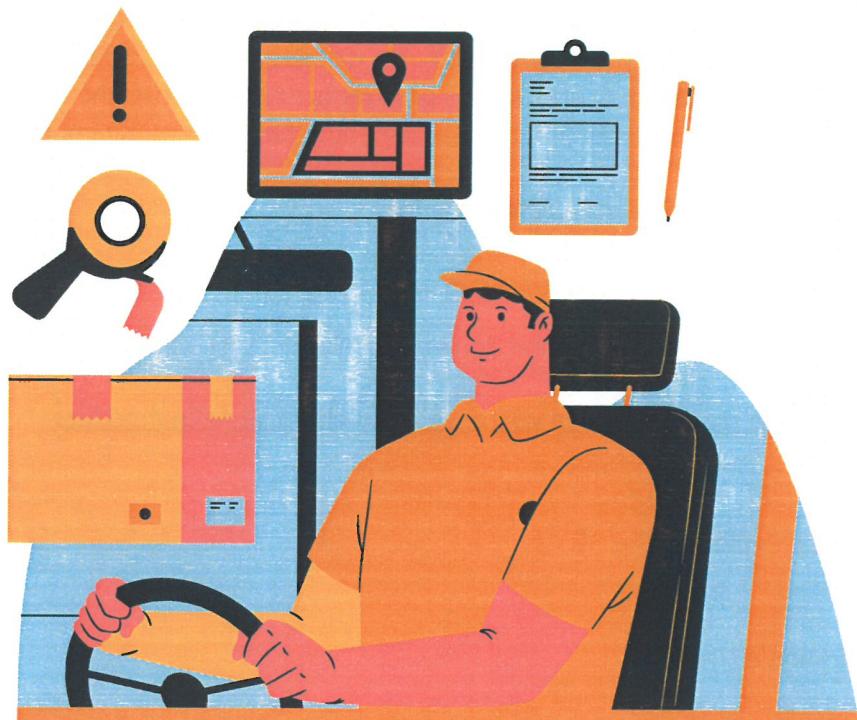
04 42 93 35 70  
Les Portes de l'Arbois bat B –  
1090 Rue René Descartes  
13100 Aix en Provences  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Action Logement 



# PARTIE 3

## VOTRE TRAVAIL EN SÉCURITÉ ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR



### 3.1 Les consignes de sécurité

#### Les protections individuelles

Les EPI sont obligatoires sur tous les sites et en livraison. Ils sont à votre disposition, utilisez-les convenablement et de façon adaptée.

Pour votre sécurité, portez les protections nécessaires à votre poste de travail.



**Les gants**, protègent des coupures et du froid

**Le port de lunette de protection** lors des nettoyages sous hautes pressions des véhicules/quais

**Les chaussures de sécurité**, protègent des chutes d'objets lourds, des perforations

**Le vêtement de travail adapté**, est une des premières mesures d'hygiène et de sécurité

**Le gilet** lors de tout action chargement, déchargement et livraison (au minimum et à défaut des vestes hautes visibilités)

**Le port du masque** en cas de maladie infectieuse

#### La circulation

Attention au passage des véhicules de manutention et n'obstruez pas les voies de circulation.

#### La sécurité durant votre travail, c'est la vôtre, celle du client et celle des tiers

#### **Ce qui fait l'accident c'est :**

- La précipitation
- L'inattention
- La non préparation au travail



#### **Pour éviter l'accident :**

- Faites preuve de bon sens
- Respectez les consignes
- Utilisez les équipements de protections



#### **Et si l'accident arrive :**

- Donnez l'alerte
- Ne pas vous mettre en danger
- Mettez la victime en sécurité ou assistez quelqu'un qui sait prodiguer les premiers soins
- Evacuez les lieux...

## Dans votre activité, il y a des risques

Demandez à votre responsable **quels sont les risques de l'activité** ou ceux liés à l'activité ou aux locaux d'intervention du client.

Les risques les plus fréquents auxquels sont exposés les salariés de notre entreprise sont :

- o **Les lombalgies** (« tours de rein »)

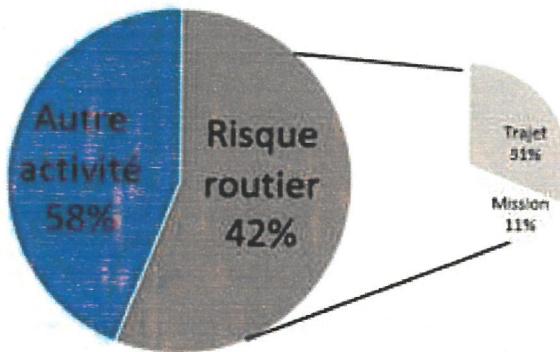


- o **Le risque routier**

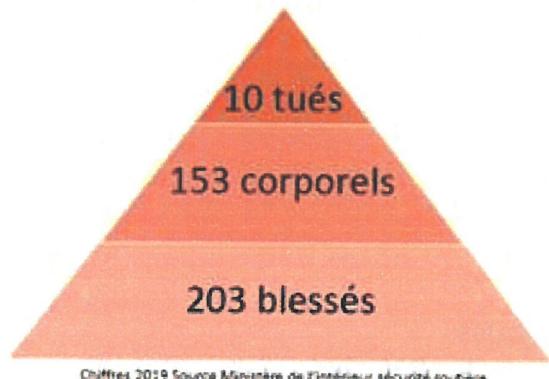


### Le risque routier, un risque majeur

Accident du travail mortels chiffre 2018  
source CNAMTS



Chaque jour, en France, sur la route



## 3.2 La conduite à tenir en cas d'accident



En cas de **blessure bénigne** faites appel à une **personne formée Sauveteur Secouriste du Travail** pour dispenser les premiers soins (cf. Organigramme).

Suivez les instructions affichées à proximité de la **trousse de premiers secours**

**Ne paniquez pas ! Pensez à supprimez le risque s'il persiste.**

**Ne bougez pas le blessé** et protégez-le de risques éventuels.

**ALERTEZ** ou faites alerter les secours par suite

- o **le 112 depuis un téléphone portable**
- o **le 18 pour les pompiers depuis un téléphone fixe**
- o **le 15 pour le SAMU depuis un téléphone fixe**

### 3.3 Les risques spécifiques



#### Concernant le hayon élévateur :

##### **RISQUES**

**Entorse cheville/genou**

**Cisaillement du pied**

**Chute du Conducteur**

**Accident circulation**

**Chute de rolls**

##### **MOYENS DE PREVENTION**

**Ne jamais sauter du hayon** même d'une petite hauteur

Lors de la commande depuis le plateau, **s'assurer que les pieds ne dépassent pas du côté du châssis** véhicule

Lors de la manipulation sur le hayon, **pousser la charge plutôt que la tirer**. Le risque de perdre l'équilibre du fait du déplacement du roll/de la palette sera écarté et le risque de chute moindre

Afin de vous protéger des véhicules en circulation, **la commande du hayon depuis le sol doit de faire du côté opposé à la chaussée**

Une fois, **le hayon déployé, vous devez relever les arrêtoirs de rolls** (stop-rolls). Les roues directrices du roll (roues mobiles) devront être coincées contre les arrêtoirs afin d'éviter le déplacement du roll et sa chute.

Le nombre de rolls de marchandises pouvant être simultanément positionné sur le hayon est limité à 3 (2 pour Picard).

#### Concernant les barres d'arrimage et la chute d'objet :

##### **RISQUES**

**Chute de plain-pied**

**Chute de la barre en appui instable**

**Chute de la barre du fait d'une mauvaise fixation**

##### **MOYENS DE PREVENTION**

Afin d'éviter de trébucher sur **la barre, il est interdit de la mettre au sol**.

Il est strictement **interdit de les caller contre les parois de la caisse**, contre les portes, au-dessus des rolls ou des palettes.

Lors du chargement/déchargement, vous devez **accrocher les barres sur les rails à l'entrée de la caisse** (en hauteur, encoches spécifiques) pour qu'elles ne vous gênent en aucun cas.

Vérifiez que vos barres d'arrimages soient bien fixées aux rails en vérifiant manuellement l'enclenchement de la fixation.

#### Concernant la manutention :

##### **RISQUES**

**Ecrasement du pied**

**Blessures aux doigts /mains**

**Chute du Conducteur**

**Troubles musculosquelettiques**

##### **MOYENS DE PREVENTION**

**Porter obligatoirement les chaussures de sécurité**

**Porter obligatoirement des gants** afin de diminuer les risques d'écrasements lors de la manutention et les risques d'engelures liés à l'environnement de travail

Lors de la manipulation sur le hayon, **mettre les arrêtoirs de roll quand le hayon est en bas**. Essayer (tant que possible) de pousser la charge plutôt que la tirer, le risque de perdre l'équilibre du fait du déplacement sera écarté et le risque de chute moindre

**Pousser les rolls** est moins traumatisant pour les muscles et le dos que de les tirer.

## Prise en compte du véhicule

### RISQUES

Chute

Entorse chevilles genoux

Tassement discal

Douleurs musculaires dorsales

Fatigue visuelle

### MOYENS DE PREVENTION

Utiliser les marches et poignées de maintien, en **respectant la règle des 3 appuis**

**Ne jamais sauter depuis la cabine.** Pour en descendre respecter la règle des 3 appuis

**Bien s'installer** au poste de conduite (réglage des amortisseurs/dossier et du volant)

Avoir des **vitres propres diminue la fatigue visuelle**, ainsi que l'utilisation des lunettes si nécessaire

## Concernant les risques routiers :

### RISQUES

**Fatigue / Endormissement**

Stress

Inattention

Incident mécanique

### MOYENS DE PREVENTION

Avoir une hygiène de vie compatible avec la conduite d'un véhicule  
Anticiper la tournée que l'on doit faire en la préparant

**Ne jamais téléphoner en conduisant** et toujours s'arrêter pour consulter les messages

Lors de la conduite et des manœuvres, **prendre en compte l'environnement** (vérifier visuellement au sol, à mi-hauteur et en hauteur) avant tout déplacement

**Contrôle visuel avant départ** et surtout signaler tout problème sur les véhicules

## Concernant l'utilisation du groupe frigorifique :

### RISQUES

Chute Utiliser

Electrocution

### MOYENS DE PREVENTION

**Utiliser l'échelle** en maintenant en permanence 3 points d'appui  
Toujours **arrêter le groupe et couper le disjoncteur avant de brancher et débrancher l'alimentation électrique**

### La chaîne du froid :

#### RISQUES BIOLOGIQUES

**Les principaux risques de la rupture de la chaîne du froid :**

- **réduction de la durée de vie du produit du fait du développement microbien** ;

- **apparition de problèmes gastriques** et de maladies liées à la digestion et à l'estomac ;

- **apparition de germes** tels que les salmonella et staphylococcus aureus responsables d'intoxications alimentaires (apparition brutale de nausées, de vomissements, de douleurs abdominales, de crampes et de diarrhée, pouvant aller jusqu'à des pathologies mortelles) ;

- **développement de listeria monocytogènes** responsables de la listériose, maladie particulièrement grave pour les personnes à risque (femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées, etc.)

CONTROLES ASSOCIES	MOYENS DE PREVENTION SURGELES	MOYENS DE PREVENTION FRAIS
T°C consignes	A partir de -25°C	A 0°C
T°C caisse Au chargement	A partir de -10°C*	Entre 0°C et 2°C*
T°C marchandise au chargement (°C de tolérance)	A partir de - 18°C* 0°C de tolérance	Selon la T° indiquée sur l'étiquette* 0°C de tolérance
T°C marchandise en livraison (°C de tolérance)	-18°C 3°C de tolérance*	Selon la T° indiquée sur l'étiquette* 2°C de tolérance*

\*Sauf exigence client

## 3.4 COMMENT MANIPULER LE MATERIEL ?

Les vidéos doivent être visionnées par le personnel concerné afin d'avoir un rappel de la manipulation du matériel :

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLr0zNgNW4uCEKDQBg60ybqp97vieCGpcP>  
(chiffres zéro)



## 3.5 RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Il est disponible et consultable sur site sous sa dernière version.

Il vous a été remis lors de votre embauche.

**Vous avez pour obligation de vous y conformer en totalité.**

# PARTIE 4

## INFORMATIONS PRATIQUES

### 4.1 Adresses et coordonnées de nos 5 sites :

#### **Siège social et site de Vitrolles**

Transports NJS FARAMIA  
Z.I. Couperigne - 4, impasse Descartes  
BP 42088  
13846 VITROLLES Cedex 09  
Téléphone : 04.42.46.80.00  
Télécopie : 04.42.46.99.08



#### **Site de Cergy**

Transports NJS FARAMIA  
Chez STEF  
Z.I. des Béthunes - 30, avenue des Béthunes  
95310 ST OUEN L'AUMONE  
Téléphone : 01.34.21.95.61  
Télécopie : 01.34.40.02.93



#### **Site de Nice**

Transports NJS FARAMIA  
Parc d'Activités Logistiques St Isidore  
Bât F, Zone 6, Box n° 21  
06234 NICE Cedex 3  
Téléphone : 04.93.72.12.26  
Télécopie : 04.93.71.93.80

#### **Site de Sorgues**

Transports NJS FARAMIA  
Chez STEF  
375 avenue des Frères Lumière  
84700 SORGUES  
Téléphone : 04.32.73.03.80  
Télécopie : 04.90.83.37.47



#### **Site de Trappes**

Transports NJS FARAMIA  
Chez SOFRILOG  
7, avenue Enrico Fermi  
78190 TRAPPES  
Téléphone : 01.30.69.92.13  
Télécopie : 01.30.51.18.91

## 4.2 Contacts utiles

### SIEGE :

Responsable Ressources Humaines 06 85 03 67 09  
Responsable Prévention Sécurité 06 80 61 74 62

Directeur des Opération de Transports Région SUD 06 85 03 67 16  
Directeur des Opérations Logistiques 06 85 03 67 23

### VITROLLES :

Responsable d'Exploitation Vitrolles 07 52 08 18 90  
Responsable d'Exploitation Distri 06 71 67 32 74  
Responsable d'Exploitation Picard 07 57 00 56 53  
Responsable Performance conducteur 07 44 40 42 92  
Agent d'Exploitation 06 76 47 26 64

### NICE :

Responsable de Site 06 80 61 72 30  
Adjointe Responsable de Site 06 85 03 67 08

### SORGUES:

Responsable de Site 07 52 07 01 94

Directeur des Opérations de Transport Région IDF 06 72 47 53 36  
Assistante Administrative Transport IDF 06 88 80 79 36

### CERGY :

Responsable d'Exploitation 06 81 28 33 07

### TRAPPES :

Responsable d'Exploitation 06 37 26 45 78